



28/05/2018 16:40:54

France Alzheimer proteste contre le déremboursement attendu des médicaments

Le déremboursement attendu des médicaments anti-Alzheimer est une décision "infondée et dangereuse", a estimé lundi l'association France Alzheimer.

"Il semblerait (...) que dans la balance économique, la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches ne pèse pas très lourd", a écrit l'association dans un communiqué, avant même l'officialisation de la décision.

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié vendredi des recommandations sur la prise en charge des malades de type Alzheimer.

Cette publication est le prélude au déremboursement des quatre médicaments utilisés pour traiter les symptômes d'Alzheimer, jugés peu efficaces, avait indiqué vendredi Christian Thuillez, président de la commission de transparence de la HAS.

Cette question du déremboursement doit faire l'objet d'"annonces" prochaines de la part de la ministre, avait-il ajouté. Selon le journal Libération, ces annonces devraient intervenir dans le courant de la semaine.

La commission de transparence de la HAS, qui évalue les médicaments en vue de leur remboursement, avait jugé en octobre 2016 que les quatre médicaments anti-Alzheimer (Aricept, Ebixa, Exelon, Reminyl) et leurs génériques avaient "un intérêt médical insuffisant pour justifier leur prise en charge".

Cet avis, qui avait suscité l'inquiétude d'associations de malades, n'avait pas été suivi par la ministre de la Santé de l'époque, Marisol Touraine.

Signe de l'imminence de l'annonce, la HAS vient de réévaluer l'ensemble de ces médicaments. Selon des documents mis en ligne sur son site vendredi, cette réévaluation confirme l'avis de la Commission de transparence: ils sont insuffisamment efficaces par rapport aux risques d'effets secondaires.

"Si derrière le terme efficace, on entend guérir la maladie, bien entendu, ils ne le sont pas et ne l'ont jamais été. Par contre, si l'on parle d'un effet sur les symptômes des personnes malades, alors oui, ces médicaments sont efficaces", juge France Alzheimer.

Selon l'association, "le déremboursement entrainerait une iniquité entre les familles les plus aisées et les plus démunies".



"Au-delà de la question de l'efficacité, la prescription des médicaments participait grandement à maintenir un lien thérapeutique entre le médecin et le patient", fait-elle valoir.

Ces médicaments sont remboursés à hauteur de 15%. En 2015, cela a représenté quelque 90 millions d'euros.

pr/hh/alu/az